

Date de transmission de l'acte: 17/06/2026

Date de reception de l'AR: 17/06/2026

066-246600415-DE_098_2026-DE

AGEDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

OBJET : Composition du collège des socio-professionnels pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme Intercommunal	Nombre de Conseillers : 33 En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32 Délib. n° 14 – 09/06/2026
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Ille sur Têt, salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 02 juin 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BONMARTEL Jonathan (Suppléant de BIANCHINI Marc), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), FABRESSE Alain (T), GILI Valérie (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), HAUTEFAYE France (T), LABAU Agnès (T), LIZANA BONAFOS Karine (T), MARTINEZ Marie (T), MESA Michaël (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), STORCH Jacques (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : PAGES Caroline (T)

Absents ayant donné pouvoir : BENDRELL Brigitte (T) à OLIVE Joseph (T), BONACAZE Benoit (T) à OLIVE Robert (T), DRAGUÉ Céline (T) à BAPTISTE Florence (T), LOPEZ Valérie (T) à VIDAL Gilles (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T) à PELISSIER Alain (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 17/06/2026

Date de réception de l'AR: 17/06/2026

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a rendu obligatoire le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » aux intercommunalités à partir du 1er janvier 2017.

VU la délibération en date du 09 mars 2017, le Conseil communautaire adopte les statuts du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal :

- Le siège de la structure,
- Les missions et les compétences dévolues,
- L'organisation de la régie,
- La composition et le fonctionnement du conseil d'exploitation,
- Le directeur de la régie et son représentant légal,
- Le régime financier de la régie,
- Les procédures de modifications statutaires,
- La fin de la régie

VU l'article 4.3 des statuts du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), stipulant l'obligation de prendre deux délibérations pour désigner (pour une durée de trois ans), les 15 membres titulaires du Conseil d'exploitation ainsi que de leurs suppléants:

- une première délibération portant sur la désignation des 8 élus communautaires titulaires composant le « collège des élus », ainsi que de leurs suppléants, soit 16 élus au total.
- une seconde délibération portant sur la désignation des 7 représentants titulaires des professions et activités intéressées par le tourisme, composant le « collège des socio-professionnels », ainsi que de leurs suppléants, soit 14 socio-professionnels au total ;

CONSIDERANT que le Conseil d'exploitation se réunit au moins tous les trois mois sur convocation de son Président. Il est en outre réuni chaque fois que le Président le juge utile, ou sur la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres.

CONSIDERANT que les mandats de membres prennent fin de plein droit au renouvellement général du Conseil communautaire, il convient de désigner les membres du collège des socio-professionnels, amenés à siéger au Conseil d'Exploitation de l'OTI.

La liste des membres est établie sur proposition du service tourisme.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE la liste des 7 membres titulaires et des 7 membres suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'exploitation de l'OTI en qualité de membre du collège des socio-professionnels telle que présentée ci-dessous ;

Date de transmission de l'acte: 17/06/2026

Date de reception de l'AR: 17/06/2026

066-246600415-DE_098_2026-DE

AGEDI

Composition du collège des socio-professionnels au sein du Conseil d'Exploitation de l'OTI

Titulaires		
Communes	Nom Prénom	Activités
Bélesta	KUTENI Tarek	Patrimoine "Château Musée de la préhistoire"
Bouleternère	REIG Jacqueline	Productrice d'olives "Moulin des Auxelles"
Millas	DEROLEZ Thierry	Guide naturaliste "Natur'Ailes"
Millas	LOPEZ Bernard	Association "Les Canaillous"
Néfiach	BAQUILLON Sigrid	Chambres d'hôtes "Casa Mia"
Néfiach	PROD HOMME Pauline	Camping "La garenne"
St Michel de Llotes	HUMBERT Valérie	Hébergements touristiques "Mas tramontane"
Suppléants		
Communes	Nom Prénom	Activités
Bélesta	BERTRAND Arthur	Vigneron "Clos de l'Oum"
Corbère	BOISSON Annie	Association "ASP2C"
Ille sur Têt	CAMPANA Elisabeth	Productrice de parfums "Picanya Aromatique"
Ille sur Têt	FABRE Marie-Neige	Productrice d'olives "Mas Fabre"
Ille sur Têt	VILLE Georgette	Association "Cahiers des Amis du vieil Ille"
Millas	HENRIQUES Laura	Vigneronne "Domaine Força Réal"
Rodés	HOCCART Emmanuel	Patrimoine "Ermitage de Domanova"

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert OLIVE

